

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com
Personne en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 062570

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07652 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHAKIL JOHANE

Date de naissance : 02-01-1961

Adresse : Rue Amine Bank Oualabo Résidence Sultanat Apt 2 Dairie Casablanca

Tél. : 066504888 Total des frais engagés : 242630 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur EL ALAOU MHAMDY
Moulay Youssef
Médecine Générale
16 Rue Salé (A.M) Casablanca
Tél/Fax : 0522 47 56 94

Date de consultation : 03/11/2021

Nom et prénom du malade : Chakil Mohamed Age : 60ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DABE HETA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 09/11/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/11/21	C		150,00	Docteur EL ALAOUI MHAMDY Moulay Youssef Médecine Générale 16. Rue Salé (A.M) Casablanca Tél / Fax : 0522 47 56 94

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Pharmacieur	Date	Montant de la Facture
Aziza LAHLOU Docteur en Pharmacie Pathologie - Diététique - Cosmétologie Rue Ibnou Yaala Ifrani Maarif - Casa Téléphone 05 22 94 97 28 - Fax : 05 22 95 09 26 Patente 35710151 - RC 263140	03/11/21	2276,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'OD

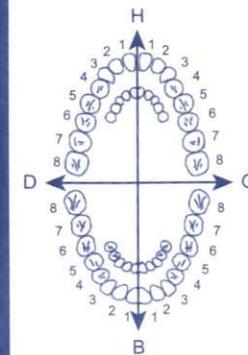
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		G	
25533412	00000000	21433552	00000000
00000000	35533411	00000000	11433553
B			

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'

Docteur El Alaoui Mhamdy Youssef

Médecine Générale

16, Rue Salé (en Face Jamaâ Chleuh)

Ancienne Médina

Tél. / Fax : 05 22 47 56 94

Casablanca

E-mail : ymhamdy@gmail.com



الدكتور العلوي المحمدي يوسف

الطب العام

16، زنقة سلا (أمام جامع الشلوح)

المدينة القديمة

الهاتف / الفاكس : 05 22 47 56 94

الدار البيضاء

Casablanca, Le : 09.11.2021 : الدار البيضاء، في :

390,00 x 2 1/2 sachets Chakil Mohamed
1) Gabras Net 50/850 mg



1) 261,00 x 3
Chestor 20 mg



T: 2276,30

1) 40,70 x 3
Diprosol 5 mg



Pharmacie KHEOPS
Aziza LAHLOU
Docteur en Pharmacie
Homéopathe - Diététicien - Cosmétologue
9, Rue Ibnou Yaala Mrani Maarif - Casa
Tél. 05 22 84 97 28 - Fax 05 22 95 03 28
Patente 35710151 - RC 26314

1) 137,20 x 3
Vastarel 35 mg

INPE : 092036649

1) 27,70 x 3
Cardio Aspirin

Docteur EL ALAOUI MHAMDY
Moulay Youssef
Médecine Générale
16, Rue Salé (A.M) Casablanca
Tél / Fax : 0522 47 56 94

1) 48,90
Gaviscon (sachet) traitement de 03 mg

1 sac (C.C.P) : 001915367000059 - I.F. : 39717340 - C.N.S.S. : 2099530



6 118001 034085
GALVUS MET 50 mg/850 mg
 Boîte de 60 comprimés pelliculés
 PPV : 390,00 DH

VASTAREL³⁵ mg
 Dichlorhydrate de trimétazidine

137,20

VASTAREL³⁵ mg
 Dichlorhydrate de trimétazidine
 en Comprimés pelliculés

137,20

VASTAREL³⁵ mg
 Dichlorhydrate de trimétazidine

137,20

BIPROL⁵ mg
 30 Comprimés pelliculés
 sécables

39,90

BIPROL⁵ mg
 30 Comprimés pelliculés

39,90

6 118000 121305

BIPROL⁵ mg
 30 Comprimés pelliculés
 sécables

39,90

6 118000 121305

Maphar
 Bd Alkimia N° 6, QI,
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 Crestor 20mg cp peli b30
 P.P.V. : 261,00 DH



Maphar
 Bd Alkimia N° 6, QI,
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 Crestor 20mg cp peli b30
 P.P.V. : 261,00 DH



Maphar
 Bd Alkimia N° 6, QI,
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 Crestor 20mg cp peli b30
 P.P.V. : 261,00 DH



Cardioaspirine 100 mg/30cps
 Acide acétylsalicylique
 P.P.V. : 27,70 DH
 Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
 Acide acétylsalicylique
 P.P.V. : 27,70 DH
 Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
 Acide acétylsalicylique
 P.P.V. : 27,70 DH
 Bayer S.A.



Pharmaceutical Institute
 R.S. 208 OUM AZA Région Rabat

PPV : 98 DH 90